



**NOUS**   
**SOMMES LA DGFIP**

## **Encore une occasion ratée : Zéro euro pour 74 000 agentes et agents !**

Dans le cadre de la négociation indemnitaires ouverte le 12/09/2023 avec la Direction générale, la réunion du jeudi 19/10 a concerné l'attribution d'une prime ponctuelle, versée fin 2023, *aux seuls personnels ayant subi les dysfonctionnements de GMBI* estimé entre 18 000 et 20 000 agents par la DG.

**Le Directeur général fait donc le choix d'exclure 74 000 agents**, tous grades confondus. Il fait aussi le choix d'exclure par principe la reconnaissance de l'engagement collectif des personnels de la DGFIP. Pour la DG, les primes ne sauraient se concevoir qu'au niveau de collectifs limités à raison de conditions particulièrement exceptionnelles ou de manière individuelle à raison d'un mérite mal défini ou d'une performance qui pourtant, elle, ne saurait être dissociée totalement des efforts collectifs... Fractionner, diviser un peu plus le collectif DGFIP, individualiser et isoler, tel n'est pas l'horizon que l'intersyndicale défend pour la DGFIP.

---

Toutes les organisations syndicales, après avoir signé le volet « promotions », rejettent cette prime « one shot » qui s'apparente à une prime « galère » ! Les OS ont assumé leur rôle et ont « joué » le principe de la négociation jusqu'au bout en proposant une prime socle pour tous à laquelle la DG pouvait si elle le souhaitait, ajouter un abondement différencié « GMBI ». La DG a refusé notre main tendue et choisit d'ignorer l'écrasante majorité des agents de la DGFIP.

Par l'attribution de cette prime à la galère, différenciée, source d'injustice et de division, la DG n'a pas avancé dans la négociation et entend ainsi se dédouaner du fiasco GMBI qui a été source de dégradation des conditions de travail d'un très grand nombre de collègues mais aussi de la dégradation du service public rendu aux usagers.

**Pour les organisations syndicales c'est : NON !**

**NON** à la gestion par l'exclusion d'un collectif de 94 000 agents !

- **OUI** le fiasco GMBI a fait subir une surcharge de travail aux personnels des services d'accueil quelle que soit la modalité, des SIP, des services des impôts fonciers, des centres de contacts, des SIE, des services informatiques et bien au-delà,
- **OUI** l'ensemble des services subissent dans leur quotidien des dysfonctionnements informatiques,
- **OUI** l'ensemble des services subissent des charges accrues dues à des manques de personnels
- **OUI** l'ensemble des services connaissent des restructurations incessantes avec, dans nombre de cas une mobilité forcée pour les personnels,

